



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Lois

Question écrite n° 69170

Texte de la question

M. Christian Estrosi interroge M. le secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, sur les propositions formulées par la mission d'information sur la simplification législative. Il lui demande s'il entend faire contrexpertiser les études d'impact en confiant l'évaluation de leur qualité à un organisme indépendant, composé de représentants de la société civile.

Texte de la réponse

Lors de son discours du 30 octobre 2014 faisant le bilan des actions de simplification mises en oeuvre depuis 18 mois, le Président de la République a salué le travail accompli par la mission d'information sur la simplification législative et a souhaité la mise en place d'un « comité d'évaluation indépendant qui vérifiera la fiabilité des études d'impact et le respect de la règle '1 pour 1' ». Des travaux ont été engagés par le Gouvernement pour mettre en oeuvre ces propositions.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69170

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Relations avec le Parlement

Ministère attributaire : Relations avec le Parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 novembre 2014](#), page 9627

Réponse publiée au JO le : [3 mars 2015](#), page 1542